|  |
| --- |
| C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg**Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques****16 juillet 2020, réunion virtuelle** |
|  | **Document TDAG-WG-RDTP/5-F** |
|  | **27 juillet 2020** |
|  | **Original: anglais** |
| **Origine:** | Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| **Titre:** | Rapport du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques |

# 1 Ouverture de la réunion et remarques liminaires

La Directrice du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, Mme Doreen Bogdan-Martin, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques, et a insisté sur l'importance de ce groupe pour aider à déterminer si le Bureau dispose des éléments constitutifs adéquats pour être en mesure de produire les résultats que les membres attendent de l'UIT en matière de développement des technologies de l'information et de la communication.

Rappelant que la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17) a fourni au BDT les "éléments constitutifs" nécessaires pour parvenir à connecter l'autre moitié de la population mondiale, Mme Bogdan-Martin a fait part des résultats obtenus depuis sa prise de fonctions, début 2019.

"Sur la base des éléments constitutifs fournis lors de la CMDT‑17, à savoir 4 objectifs, 66 Résolutions, 5 Recommandations, 30 initiatives, 11 programmes, sans oublier les Questions confiées aux commissions d'études, nous nous sommes engagés sur la voie de la réalisation du Plan d'action de Buenos Aires. Constatant qu'une grande partie de nos travaux était un peu éparpillée, avec de nombreuses activités dans chacun des domaines en question réparties entre les équipes et entre les bureaux, cela limitait la possibilité et la capacité de tirer parti des synergies. Il était également difficile pour les membres de bénéficier de nos services ou même d'avoir une vue d'ensemble des travaux menés au BDT", a déclaré la Directrice aux participants. Elle a ajouté que c'est à ce moment-là que le BDT a commencé à se pencher sur la manière de répondre aux attentes en procédant par regroupement ou par priorités thématiques, comme on les appelle maintenant.

La phase suivante de cet exercice a consisté (et consiste toujours) à renforcer la gestion axée sur les résultats (GAR), à élaborer des théories du changement, à procéder à une intégration dans le plan opérationnel, à améliorer les mécanismes d'établissement de rapports, à renforcer les outils et à consolider l'intérêt que présente le BDT. Les résultats de ces travaux commencent à se faire sentir, a déclaré la Directrice. Elle a ajouté: "Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous espérons que nous disposerons des éléments constitutifs nécessaires qui nous permettront de connecter efficacement l'autre moitié de la population mondiale".

Le Président du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques, M. Ahmad Reza Sharafat, a présenté les documents suivants:

− [Document 2](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/18/tdag26.rdtp/c/D18-TDAG26.RDTP-C-0002%21%21PDF-E.pdf), intitulé "Overview of ITU-D thematic priorities" (Aperçu des priorités thématiques de l'UIT‑D)

− [Document 3](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0003/en), intitulé "Mapping of WTDC and PP Resolutions" (Mise en correspondance entre les Résolutions de la CMDT et les Résolutions de la PP)

− [Document 4](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0004/en), intitulé "Mapping of projects and ITU-D thematic priorities" (Mise en correspondance entre les projets et les priorités thématiques de l'UIT‑D).

Quatre-vingt-dix-sept participants ont assisté à la réunion.

# 2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ([Document 1](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0001/en)) a été adopté sans modification.

## 1) Méthodes de travail

## 2) Réunions virtuelles avec/sans service d'interprétation?

La méthode choisie pour la première série de réunions virtuelles (16-17 juillet 2020) des trois groupes de travail du GCDT a consisté à assurer l'interprétation en fonction des demandes des États Membres, conformément à la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT. Sur la base des demandes reçues, un service d'interprétation a été assuré en anglais, français et espagnol.

Conformément à la procédure prévue dans la Résolution 1, les délégués sont invités à indiquer la langue dont ils ont besoin et sont informés du délai dans lequel la décision sur les langues qui seront utilisées sera prise. Le délai est généralement de 45 jours calendaires avant l'ouverture de la réunion afin de pouvoir assurer l'interprétation dans les langues demandées. Pour les réunions non statutaires, au moins cinq demandes doivent être reçues pour que l'interprétation soit assurée dans la langue demandée.

**Recommandation**: Pour les futures réunions virtuelles du groupe de travail, l'interprétation devrait être assurée dans les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), dans les limites budgétaires de l'Union. Si les fonds ne sont pas disponibles, les réunions se dérouleront en anglais uniquement.

**Recommandation concernant la soumission des documents et la langue des documents**:Les contributions doivent être soumises en anglais, ou dans la langue de l'État Membre qui soumet la contribution, à condition qu'il s'agisse de l'une des langues officielles de l'Union et que le document soit soumis dans un délai précis. Dans ce cas, la contribution sera traduite en anglais uniquement.

Tous les rapports élaborés par le groupe de travail seront traduits dans les six langues.

Correspondance par courrier électronique/liste de diffusion/site Sharepoint

**Recommandation**: La liste de diffusion sera le seul outil supplémentaire, mais informel, qui sera utilisé afin de travailler de manière constructive. Les contributions écrites sont les seuls documents officiels pour les débats.

Désignation, par les organisations régionales de télécommunication, de coordonnateurs pour la coordination régionale

**Recommandation**: La Directrice du BDT enverra une lettre circulaire à toutes les organisations régionales de télécommunication pour les inviter à désigner des coordonnateurs pour la coordination régionale.

# 3 Programme de travail

Délais de soumission des contributions écrites

Les délais de soumission des contributions sont fixés dans la Résolution 1 de la CMDT. Aux termes de cette Résolution, "lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions doivent être soumises au plus tard 45 jours avant une réunion. Passé ce délai de 45 jours, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elle a été traduite par l'auteur. Les contributions reçues moins de 45 jours, mais au moins 12 jours avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites".

Dates des prochaines réunions

Les participants à la réunion ont examiné le programme de travail proposé dans le [Document DT/1](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.WP-200716-TD-0001/en), avec quatre séries de réunions pour les trois groupes de travail du GCDT. La première série de réunions a eu lieu les 16 et 17 juillet 2020, et sera suivie d'une deuxième série en septembre, d'une troisième série également en septembre et d'une quatrième série en octobre 2020.

Les participants sont convenus que ce groupe de travail a besoin, pour ses réunions, d'un calendrier et d'un délai différents de ceux du Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT. Comme l'a dit la Présidente du GCDT, du fait de la nature même de son [mandat](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG_WG_WTDC.aspx), le Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques dispose d'un délai plus long et "nous pouvons nous attendre à ce que ses travaux se poursuivent jusqu'à la dernière réunion du GCDT avant la conférence".

Les travaux reposeront en grande partie sur les contributions, dont certaines devraient être soumises par les Commissions d'études de l'UIT-D. Il a été souligné qu'en raison d'un calendrier serré et d'une charge de travail importante, les Commissions d'études de l'UIT-D ne pourront peut‑être pas fournir officiellement des observations avant la fin de leurs réunions indiquées ci‑dessous.

− [Réunions électroniques des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=24968), 21 septembre − 2 octobre 2020.

− [Réunions électroniques des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2 de l'UIT‑D](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=24969), 5-16 octobre 2020.

− Commission d'études 2, 15-19 mars 2021.

− Commission d'études 1, 22-26 mars 2021.

Les participants ont noté que le secrétariat avait étudié de manière approfondie différentes possibilités avant de proposer les dates des deuxième, troisième et quatrième séries de réunions. Pour rester dans ces séries, il a été proposé que la prochaine réunion du groupe de travail se tienne le 21 octobre 2020. Mais certains ont dit préférer que la réunion ait lieu plus tôt. Le Président, en concertation avec le secrétariat, proposera une autre date avant le 21 octobre 2020, étant entendu qu'il n'y aura pas de contributions émanant des commissions d'études.

En ce qui concerne le rapport à la réunion extraordinaire du GCDT, qui aura lieu, en principe, le 23 novembre 2020, la Présidente du GCDT a indiqué qu'il serait bien d'avoir des informations sur les progrès accomplis et, en particulier, un programme de travail pour chacun des domaines relevant du mandat du groupe de travail: Résolutions, Déclaration et priorités thématiques.

Résolutions

Le mandat consiste à "examiner les Résolutions de la CMDT, ainsi que leur numérotation et leur thème, et étudier leur rationalisation afin d'éviter les répétitions et les doublons avec les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires. Pour la rationalisation, il convient de tenir compte du fait que certaines Résolutions des Secteurs intègrent des Résolutions de la PP et que, par conséquent, ces Résolutions ne devraient pas être considérées comme des répétitions".

Il a été proposé de mettre de côté, au moins pour le moment, les Résolutions 1 (Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT) et 2 (Établissement de commissions d'études) de la CMDT, qui devront peut-être être améliorées à la lumière de l'expérience acquise par les commissions d'études au cours de la présente période d'études. Les participants ont pris note des mesures actuellement prises pour harmoniser la terminologie de la Résolution 1 dans les trois Secteurs de l'UIT. Une harmonisation a été effectuée lors de la CMDT‑17 et de l'AMNT-16. L'Assemblée des radiocommunications procédera à une harmonisation analogue de la Résolution 1 du Secteur des radiocommunications. En parallèle, le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) a commencé à recevoir des propositions visant à modifier la Résolution 1 de l'AMNT. Le groupe a été encouragé à envisager une approche analogue pour la modification de la Résolution 1 de la CMDT.

Notant que le Président du groupe de travail a une grande expérience de la rationalisation des Résolutions, les participants se sont déclarés convaincus qu'il mettra à profit sa grande expérience. Il était responsable du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions en vue de la CMDT-17; et l'UIT-D est le seul Secteur à avoir mené un exercice de rationalisation du début à la fin. Il a été convenu de s'appuyer sur les principes élaborés lors de la période d'études précédente de l'UIT-D pour le processus de rationalisation et sur les progrès accomplis jusqu'à la CMDT-17. À cet égard, il a été demandé au secrétariat de mettre à jour le rapport présenté à la CMDT-17 et de le mettre à la disposition des participants pour qu'ils puissent l'utiliser. Le [Document 3](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0003/en), intitulé "Mapping of WTDC and PP Resolutions", soumis à cette réunion, contient des éléments importants.

**Recommandation**: S'appuyer sur les travaux de rationalisation des Résolutions effectués lors de la période d'études précédente, en particulier le rapport présenté à la CMDT-17. Faire bon usage du [Document 3](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0003/en), intitulé "Mapping of WTDC and PP Resolutions".

Déclaration

Le mandat consiste à "proposer des éléments et formuler des recommandations à l'intention des membres de l'UIT concernant le futur projet de Déclaration". Les participants ont formulé plusieurs observations et suggestions à cet égard.

Pour certains, la Déclaration de Buenos Aires est complète, mais longue. Il serait sans doute préférable d'avoir une déclaration beaucoup plus courte. Les déclarations analogues d'autres organisations internationales, par exemple de l'UNESCO, sont plus concises, ciblées et précises.

Il a été estimé qu'il serait utile de se pencher sur les attentes réelles concernant le contenu de la déclaration. Est-ce une déclaration dans laquelle les membres expriment ce que sont leurs convictions, ce sur quoi ils souhaitent travailler et ce qu'ils estiment être la mission du Secteur du développement des télécommunications au sein de l'ensemble de l'UIT? Ou bien la déclaration doit-elle être rédigée pour le monde extérieur?

Pour d'autres, il y a trop de déclarations dans chaque organisation, et parfois les personnes ne se souviennent même pas de l'objet de la déclaration précédente, ni même du titre de la déclaration, car ces déclarations comportent généralement des objectifs ambitieux. Une déclaration plus rationnelle est nécessaire, et devrait porter sur un thème particulier. Ce thème pourrait, par exemple, s'articuler autour de l'objectif visant à connecter les 3,6 milliards de personnes restantes, en s'inspirant de la présentation PowerPoint élaborée pour le Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT, et devrait faire ressortir clairement le fait que la connectivité est essentielle pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). La déclaration devrait être courte et, dans la mesure du possible, rédigée de manière à être facilement comprise par les personnes extérieures à l'UIT.

Priorités thématiques

Le mandat consiste à "aligner les priorités thématiques de l'UIT‑D, les initiatives régionales proposées et les Questions qu'il est proposé de confier aux commissions d'études, en tenant compte des propositions des Commissions d'études de l'UIT‑D, des résultats des réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-21, relatifs aux Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, et en prenant en considération les grandes orientations du SMSI dont l'UIT est responsable au premier chef".

Il a été proposé que le groupe commence par prendre tous les documents que le BDT a rassemblés jusqu'à présent sur les priorités thématiques. Le [Document 2](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/18/tdag26.rdtp/c/D18-TDAG26.RDTP-C-0002%21%21PDF-E.pdf), intitulé "Overview of ITU-D thematic priorities", soumis à cette réunion, a été considéré comme un bon point de départ.

**Recommandation**: Un sous-groupe devrait être créé pour chacun des domaines suivants: Résolutions, Déclaration et priorités thématiques. Le Président a invité toutes les parties prenantes intéressées à faire part de leur disponibilité, leur volonté et leur intérêt pour diriger les débats dans ces domaines.

# 4 Conclusion

Le Président et le secrétariat établiront un compte rendu de la réunion (le présent document) dans lequel seront consignées les décisions prises au cours des débats. Le compte rendu sera distribué à tous les États Membres et Membres de Secteur.

Il a été convenu que ce groupe de travail dispose de davantage de temps pour examiner son mandat et pour fournir au GCDT des informations sur les progrès accomplis sur un délai plus long, par comparaison avec le Groupe de travail sur les activités préparatoires en vue de la CMDT.

La date de la prochaine réunion sera annoncée dans une lettre circulaire adressée à tous les États Membres et Membres de Secteur.

Pour les futures réunions virtuelles, l'interprétation devrait être assurée dans les six langues officielles de l'Union, dans les limites budgétaires de l'Union.

Le Président a remercié tous les participants pour leurs contributions et leur attitude très constructive en ce qui concerne les travaux confiés au groupe.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_